

Le problème

Les mineurs isolés étrangers confiés aux départements dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance sont des migrants mais, avant tout, des enfants séparés de leurs parents qui doivent être protégés par leur pays d'accueil. Au-delà de l'accompagnement éducatif qui leur est apporté, il est nécessaire de les préparer à la vie quotidienne en leur donnant une formation professionnelle et les « codes » pour une bonne intégration.

Votre solution innovante

Pour une meilleure intégration sociale, les jeunes mineurs non accompagnés (MNA) sont pris en charge par une association habilitée qui les met en relation avec des familles solidaires prêtes à les accueillir ponctuellement et bénévolement pour leur faire partager une expérience de vie en famille.

Par ailleurs le département assure la mise en relation de ces MNA avec les entreprises et professionnels vosgiens des métiers de l'industrie, du BTP et de la restauration, notamment, qui rencontrent souvent des difficultés de recrutement en apprentissage.

Les objectifs

- Permettre une socialisation et une insertion plus rapide des jeunes
- Leur faire découvrir la culture française au sein d'un milieu chaleureux et sécurisant
- Répondre par un nouveau dispositif aux projets d'apprentissage /formation des mineurs non accompagnés.
- Faciliter leur intégration via leur insertion professionnelle
- Répondre aux besoins de recrutement des entreprises locales, notamment sur les métiers en tension.

La description de l'innovation

- **Qui :**

Le Département. Les familles volontaires. Le réseau FACE. Le service ASE. Les entreprises, l'association ADALI, les CFA.

- **Pour qui :** Les jeunes MNA

- **Quoi**

- **L'insertion sociale :**

Le département a présenté le dispositif à des associations et un réseau s'est mis en place en lien avec la Ligue des droits de l'Homme notamment. Les familles volontaires accueillent un MNA ponctuellement (journée, weekend, vacances) pour lui faire partager la vie de la famille : soutien scolaire, repas, manifestations, activités sportives, promenades....

Rien n'est imposé au jeune mineur qui doit être demandeur de ce type d'accueil.

Un travailleur social de la cellule MNA prend contact avec la famille volontaire qui doit renvoyer un dossier de candidature suivi, le cas échéant, d'un entretien au domicile de la famille. Une première rencontre avec le jeune, en présence d'un travailleur social de la cellule MNA et l'éducateur référent du jeune est ensuite organisée au sein de la Direction de l'Enfance et de la Famille. Une convention d'accueil est signée par chacune des parties. Les liens avec la famille d'accueil s'effectuent ensuite avec le travailleur social de la cellule MNA et l'éducateur référent du jeune. Un bilan est réalisé chaque année.

- **L'insertion professionnelle**

Dans le processus d'autonomie indispensable pour préparer l'avenir des mineurs isolés étrangers, l'orientation vers la formation et l'emploi est un élément clé pour garantir à la fois leur indépendance à leur majorité et leur intégration en France. Le dispositif du département fait découvrir aux jeunes MNA le secteur de l'apprentissage dans différents domaines, les met en relation avec les entreprises vosgiennes qui recrutent (souvent sur des métiers en tension) et les accompagne dans leur processus de formation et d'insertion dans l'entreprise.

- **Quand**

Début de l'année 2020 pour l'accueil ponctuel dans les familles.

Apprentissage : dispositif à titre expérimental au printemps 2019, formalisé en 2020.

Les moyens humains et financiers

- Un travailleur social de l'équipe ASE, l'équipe ADALI dont il assure la rémunération des interventions et des bénévoles de la ligue des droits de l'homme.

- L'équipe de gestion du dispositif MNA à temps très partiel (un stagiaire, deux travailleurs sociaux et un cadre).

Aucun budget spécifique n'est dédié à ces dispositifs hors les frais de personnels.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact**

- 25 jeunes ont bénéficié de l'accueil ponctuel en famille. L'intégration des jeunes est progressive selon les familles mais bien réelle.

Des temps collectifs se sont organisés à l'initiative des familles d'accueil qui ont organisé trois sorties en 2020 : journée au lac, sortie VTT, match de foot et de hockey, pour 11 jeunes. Les familles qui ont peu de temps peuvent ainsi le mutualiser afin d'organiser des événements avec plusieurs jeunes. Durant la période de crise sanitaire, des liens réguliers ont été entretenus avec les familles et les jeunes.

- Apprentissage : en janvier 2019, parmi les 202 jeunes MNA confiés au CD 88, 182 étaient en formation, 110 en apprentissage et 28 diplômés.

- **Potentiel**

Les deux dispositifs sont parfaitement reproductibles, autant que de familles volontaires et d'entreprises proposant des formations en apprentissage.

- **Bilan, suivi, évolution**

Insertion sociale : on note un réel apprentissage des codes, us et coutumes de la société civile française qui sont intégrés par les jeunes coupés de leurs familles d'origine mais aussi de réels liens de solidarité avec les familles bénévoles qui trouvent une réelle satisfaction dans la relation et l'implication. L'expérimentation s'arrête en juin 2020 pour passer à une forme pérenne du dispositif dans la prise en charge des MNA.

Insertion professionnelle : ce dispositif s'inscrit dans la stratégie du CD 88 qui remplit sa mission d'accueil des MNA et redonne à l'apprentissage ses lettres de noblesse. Le jeune peut se projeter dans un devenir en France, avec un métier reconnu qui lui permettra de vivre et l'entreprise profite de recrutements. Devant la réussite du dispositif, sera abordée la question de la formation en apprentissage bien au-delà du CAP.

3 mots-clés : Jeunesse - Lien social – Emploi